

Politique de Vote

Groupe P&V

01/01/2025

(Cette version remplace toutes les versions précédentes)

Introduction	3
Objet	3
Champ d'application.....	3
Objectifs	5
Sujets soumis au vote des actionnaires	6
Décisions de Gouvernance.....	6
Décisions Stratégiques et Opérationnelles	7
Propositions Environnementales et Sociales.....	7
Gouvernance.....	8
Suivi.....	8
Révision interne et prise de décision	8
Actions de vote.....	9
Conflits d'intérêts	9
Révision et mises à jour de la politique	9
Reporting et transparence.....	9
Engagement avec les Entreprises du Portefeuille	10

Introduction

Objet

Le but de cette Politique de Vote des Actionnaires est d'établir un cadre clair décrivant notre approche et nos principes régissant l'exercice des droits de vote liés aux investissements en actions détenus dans le portefeuille d'investissement. La politique garantit que toutes les décisions de vote sont prises dans le meilleur intérêt des assurés, en mettant l'accent sur la promotion de la création de valeur durable à long terme.

Cette politique reflète notre engagement envers une gouvernance d'entreprise responsable, un investissement éthique et la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En votant d'une manière qui s'aligne avec ces valeurs, nous visons à améliorer la performance et la responsabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, tout en maintenant la transparence et l'intégrité dans notre processus de prise de décision.

Cette Politique de Vote des Actionnaires fait partie de notre politique d'investissement durable et s'aligne sur les valeurs et objectifs définis dans cette politique ainsi que sur notre Politique de Durabilité d'Entreprise. Elle complète d'autres aspects de notre cadre d'investissement durable, tels que l'engagement, l'exclusion, l'intégration ESG et l'investissement à impact.

Champ d'application

Cette Politique de Vote des Actionnaires s'applique à tous les investissements directs en actions dans des sociétés cotées en bourse où le Groupe P&V détient des actions avec droit de vote. Elle couvre toutes les questions de vote présentées aux actionnaires, telles que les élections des administrateurs, les questions de gouvernance d'entreprise, la rémunération des dirigeants, les fusions et acquisitions, et les propositions liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette politique s'applique à P&V Assurances et aux entités associées¹, à partir du 1er janvier 2025, et remplacera toutes les versions précédentes.

La politique est applicable à nos investissements dans des entreprises incorporées dans l'Union Européenne. Elle régit à la fois le vote direct par l'entreprise et tout vote par procuration effectué en son nom par des conseillers tiers.

Il y a 3 situations dans lesquelles le Groupe P&V peut voter :

1. Un de nos cadres dirigeants a été nommé administrateur (pour représenter P&V) au conseil d'administration de l'entreprise investie, dans ce cas nous exerçons le droit de vote.
2. Nous n'avons pas de représentant nommé en tant que membre du conseil d'administration de l'entreprise investie, mais nous détenons une participation de plus de 1 % du capital total, auquel cas nous pouvons exercer une influence sur l'entreprise.
3. Nous pouvons utiliser le vote par procuration lorsque nous n'avons pas de membre au conseil d'administration et que nous ne détenons pas une participation supérieure à 1 % si nous jugeons nécessaire d'exprimer notre opinion sur les sujets discutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Lors de la communication de nos activités de vote, nous limiterons ce rapport aux actions de vote liées aux deux premières situations.

Avant d'investir dans des fonds gérés par des gestionnaires d'actifs tiers, nous effectuons une diligence raisonnable approfondie sur les politiques et pratiques de vote des gestionnaires. Cette revue se concentrera sur la manière dont le gestionnaire intègre les considérations ESG, s'aligne sur la création de valeur à long terme et si leur vote par procuration s'aligne avec notre propre Politique de Vote des Actionnaires.

¹ P&V Assurances, Prévidis, Financière Botanique, à l'exclusion de Private Insurer car cette ligne d'activité est en cours de suppression progressive.

Objectifs

Les objectifs de cette Politique de Vote des Actionnaires sont conçus pour nous guider dans l'exercice de nos droits d'actionnaires de manière responsable et efficace, en veillant à ce que nos activités de vote soutiennent à la fois les rendements financiers et les résultats éthiques dans l'ensemble de notre portefeuille d'investissement.

- Aligner le Vote avec les Intérêts de nos Parties Prenantes : Assurer que toutes les décisions de vote sont prises de manière à protéger et à améliorer les intérêts financiers à long terme des assurés, tout en atténuant les risques et en maximisant les bénéfices à long terme.
- Promouvoir une Gouvernance d'Entreprise Solide : Soutenir les pratiques de gouvernance d'entreprise qui favorisent la responsabilité, la transparence et la gestion responsable dans les entreprises du portefeuille.
- Intégrer les Facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) : Intégrer les considérations ESG dans les décisions de vote pour encourager des pratiques commerciales éthiques et durables dans les entreprises du portefeuille, en veillant à l'alignement avec nos valeurs et nos responsabilités sociétales plus larges.
- Maintenir la Transparence et la Responsabilité : S'engager à une communication claire et à un rapport sur les activités de vote, fournissant aux assurés des informations sur la manière dont nos décisions de vote contribuent aux objectifs financiers et éthiques à long terme.
- Respecter les Responsabilités Fiduciaires Légales : Se conformer à la Directive (UE) 2017/828 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017 en ce qui concerne l'encouragement de l'engagement à long terme des actionnaires (europa.eu).

Sujets soumis au vote des actionnaires

Cette section décrit les domaines clés où nous pouvons exercer nos droits de vote. Ces questions incluent les décisions de gouvernance, les propositions environnementales et sociales, et les initiatives stratégiques ou opérationnelles qui peuvent avoir un impact sur la performance financière et non financière des entreprises du portefeuille. Grâce à un vote réfléchi et informé sur ces questions, nous veillons à ce que les investissements soient alignés avec nos valeurs, les intérêts des assurés et notre engagement envers des pratiques commerciales durables.

Décisions de Gouvernance

Nous pouvons voter sur des questions liées à la gouvernance dans le but de promouvoir une gouvernance d'entreprise solide, responsable et transparente dans les entreprises où nous détenons des actions. Les principales décisions de gouvernance incluent :

- **Élection des Administrateurs** : Soutien aux candidats qui démontrent indépendance, expertise pertinente et engagement envers une gouvernance éthique. L'entreprise soutiendra généralement l'élection d'administrateurs indépendants capables de superviser efficacement la direction et de s'aligner sur les intérêts des actionnaires. Elle peut s'opposer aux administrateurs présentant des conflits d'intérêts, manquant de diversité ou ayant une mauvaise performance dans leur rôle de supervision.
- **Composition et Structure du Conseil d'Administration** : Vote sur les propositions relatives à la taille, la composition et la structure du conseil pour s'assurer qu'il reflète des perspectives diverses et maintient l'expertise nécessaire pour guider l'entreprise. L'entreprise privilégiera les propositions encourageant la diversité au sein du conseil, y compris la diversité de genre, raciale et de compétences.
- **Rémunération des Dirigeants** : Évaluation et vote sur les packages de rémunération des dirigeants pour s'assurer qu'ils sont raisonnables, basés sur la performance et alignés sur la valeur à long terme pour les actionnaires. L'entreprise peut voter contre les plans de rémunération excessivement élevés, manquant de transparence ou déconnectés de la performance de l'entreprise.
- **Séparation des Rôles de PDG et de Président** : Soutien à la séparation des rôles de PDG et de Président pour renforcer la supervision indépendante et améliorer la gouvernance d'entreprise. L'entreprise peut voter en faveur des propositions exigeant un Président indépendant, garantissant que la direction est efficacement supervisée.
- **Auditeurs et Rapports Financiers** : Vote sur la nomination ou la reconduction des auditeurs en fonction de leur indépendance, de leur performance et de la qualité des rapports financiers de l'entreprise. Nous pouvons également voter sur les propositions relatives à la transparence des états financiers et des pratiques de reporting, en nous opposant à celles qui réduisent la visibilité des actionnaires sur la performance ou les risques de l'entreprise.
- **Droits et Protections des Actionnaires** : Vote en faveur des propositions qui renforcent les droits des actionnaires, telles que l'octroi aux actionnaires de la possibilité de convoquer des assemblées extraordinaires, de soumettre des propositions ou d'augmenter le pouvoir de vote sur des questions clés. Nous nous opposerons généralement aux mesures qui diluent l'influence des actionnaires, telles que les conseils d'administration classifiés, les pilules empoisonnées ou les exigences de vote à la majorité qualifiée.

Décisions Stratégiques et Opérationnelles

- Fusions, Acquisitions ou Dissolutions : Évaluer les propositions relatives aux fusions, acquisitions ou dissolutions d'entreprises en se concentrant sur leur potentiel à promouvoir une croissance durable, améliorer le positionnement concurrentiel et s'aligner sur les priorités ESG.
- Approbation des Investissements en Capital Majeurs : Examiner et voter sur les propositions de dépenses en capital importantes, en particulier celles impliquant des dépenses financières significatives ou des risques financiers et non financier.
- Autres Questions Déterminées par le Conseil ou les Statuts : Cela peut inclure des changements dans la structure, la stratégie ou les opérations de l'entreprise nécessitant l'approbation des actionnaires.
- Évaluation des Propositions de Fusions, Acquisitions ou Restructurations d'Entreprises : Lors de l'examen de ces propositions, nous prenons en compte les implications financières, opérationnelles et ESG à long terme de la transaction proposée. Les facteurs clés incluent l'impact sur la valeur pour les actionnaires, l'adéquation stratégique, l'efficacité opérationnelle et les risques potentiels.

Propositions Environnementales et Sociales

Nous évaluerons soigneusement les propositions liées aux questions environnementales et sociales dans les entreprises de notre portefeuille. Nous privilégierons les décisions qui reflètent notre engagement en faveur de la durabilité, de la responsabilité sociale et des pratiques commerciales éthiques. L'objectif est d'améliorer la divulgation et la transparence des entreprises investies ainsi que leur comportement concernant les risques financiers, réputationnels et réglementaires et les actions autour des sujets de durabilité.

Les considérations clés incluent :

- Changement Climatique et Impact Environnemental : Les propositions qui abordent les risques et opportunités concernant le changement climatique, les émissions de carbone, l'efficacité des ressources et la durabilité environnementale. Cela inclut les propositions qui favorisent l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, l'utilisation d'énergie durable et les initiatives qui réduisent l'empreinte carbone de l'entreprise.
- Durabilité et Gestion des Ressources : Les propositions qui encouragent l'utilisation responsable des ressources naturelles, la réduction des déchets et les efforts pour promouvoir une économie circulaire. Cela inclut le soutien aux pratiques de chaîne d'approvisionnement durable, aux efforts de conservation et à l'adoption de technologies propres.
- Droits de l'Homme et Pratiques de Travail : Les propositions qui promeuvent des pratiques de travail équitables, les droits de l'homme et la santé et la sécurité des employés. Cela inclut les mesures qui garantissent des conditions de travail sûres, des salaires équitables et la protection contre la discrimination et l'exploitation dans la main-d'œuvre et la chaîne d'approvisionnement.
- Diversité, Équité et Inclusion (DEI) : Les initiatives qui favorisent la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de la main-d'œuvre et au niveau du conseil d'administration. Le soutien sera accordé aux propositions qui améliorent la diversité de genre, raciale et ethnique dans les rôles de leadership, ainsi qu'à celles qui assurent un traitement et des opportunités équitables pour tous les employés.
- Engagement Communautaire et des Parties Prenantes : Les propositions qui améliorent l'engagement d'une entreprise avec les communautés locales, les clients et autres parties prenantes. Cela inclut le soutien aux initiatives qui garantissent que les entreprises prennent en compte l'impact de leurs opérations sur les communautés environnantes et qu'elles s'engagent de manière significative avec les parties prenantes sur les questions sociales.
- Pratiques de Santé et de Sécurité : Les propositions qui promeuvent des normes plus élevées de santé et de sécurité, tant au sein de l'entreprise que dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Cela inclut les mesures qui améliorent la sécurité des travailleurs, préviennent les blessures sur le lieu de travail et réduisent les risques pour la santé.

Gouvernance

Suivi

Nous surveillons les entreprises investies sur des questions pertinentes, y compris la stratégie, la performance et risque financière, l'impact social et environnemental, et la gouvernance. Notre équipe d'investissement assure la surveillance des domaines clés mentionnés ci-dessus en s'appuyant sur les recherches des banques et courtiers externes ainsi que sur les recherches et données dédiées à la durabilité de Bloomberg et MSCI. Ces partenaires externes fournissent l'expertise et les informations nécessaires pour garantir que nous maintenons une surveillance approfondie.

Révision interne et prise de décision

Nous avons conçu un processus structuré pour examiner et déterminer comment voter sur les questions concernant les entreprises de notre portefeuille. Ce processus garantira que les décisions de vote sont prises en tenant compte à la fois des facteurs financiers et non financiers, y compris les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le processus de révision interne comprend les étapes suivantes:

- I. Contribution du Gestionnaire de Portefeuille et de l'Analyste Lorsque cela est jugé nécessaire, les gestionnaires de portefeuille et les spécialistes ESG évalueront les implications de chaque question de vote, en tenant compte de la manière dont la proposition s'aligne avec notre stratégie d'investissement, notre profil de risque et nos valeurs de durabilité. La liste non limitative des facteurs suivants peut être considérée :
 - Quel est l'impact de la proposition sur la valeur des actions de l'entreprise à court et à long terme, et la proposition affecte-t-elle le risque commercial ?
 - Quel est l'impact sur les objectifs sociétaux plus larges ? Existe-t-il des facteurs de risque spécifiques qui pourraient nuire à la durabilité ou violer les bonnes pratiques ESG ?
 - Y a-t-il des controverses importantes, des amendes, des pénalités ou des poursuites liées aux pratiques environnementales ou sociales de l'entreprise ?
 - Quel pourcentage des revenus, des actifs et des bénéfices est affecté ?
 - L'analyse de l'entreprise et la recommandation de vote aux actionnaires sont-elles convaincantes ?
 - Que font les entreprises concurrentes en réponse à la question ?
 - La mise en œuvre permettrait-elle d'atteindre les objectifs poursuivis dans la proposition ?
2. Engagement avec les Conseillers en Vote : Lorsque cela est applicable, nous pouvons engager des cabinets de conseil en vote externes pour obtenir des recommandations et des informations sur des questions de vote complexes ou contentieuses. Ces recommandations seront évaluées par l'équipe interne, mais les décisions refléteront finalement nos propres valeurs et objectifs.
3. Communication avec les Parties Prenantes : Concernées des Entreprises Investies Lorsque cela est pertinent, nous pouvons contacter les parties prenantes concernées des entreprises investies pour augmenter l'impact potentiel de notre approche d'engagement.
4. Implication de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration (si nécessaire) : Lorsque cela est jugé nécessaire, nous pouvons solliciter l'avis de la direction générale ou du conseil d'administration concernant les décisions de vote.
5. Considération des Conflits d'Intérêts : Le processus de révision inclura une vérification de tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait influencer les décisions de vote lorsque cela est pertinent. Des mesures seront prises pour garantir que tous les votes sont exprimés dans le meilleur intérêt des assurés, sans biais ni influence indue de la part de parties externes.

6. Décision Finale de Vote Après avoir pris en compte l'analyse et les recommandations des parties prenantes concernées, la décision finale de vote sera prise en alignement avec nos objectifs d'investissement, nos engagements ESG et nos responsabilités fiduciaires.

Actions de vote

En général, nous nous exprimerons de la manière suivante lors de l'exercice des droits de vote :

- En faveur de la résolution à voter si elle reflète une pratique acceptable et est dans l'intérêt à long terme des actionnaires et autres parties prenantes de l'entreprise.
- Contre la résolution à voter si elle ne reflète pas une pratique acceptable et n'est pas dans l'intérêt à long terme des actionnaires et autres parties prenantes de l'entreprise.
- Abstention sur la résolution à voter si la proposition ne reflète pas une pratique acceptable mais n'est pas considérée comme suffisamment importante pour justifier un vote « contre », ou si un vote contre pourrait avoir un impact trop préjudiciable sur l'entreprise.

Conflits d'intérêts

Nous nous engageons à garantir que toutes les décisions de vote sont prises uniquement dans le meilleur intérêt de nos assurés, sans conflits d'intérêts. Pour préserver l'intégrité du processus de vote, nous appliquons notre politique de gestion des conflits d'intérêts afin d'identifier et de gérer tout conflit potentiel.

Un conflit d'intérêts impliquant un employé ou un membre du conseil d'administration est défini comme une situation dans laquelle la décision ou l'opinion de ce dernier pourrait être influencée par l'interférence de critères subjectifs. Tout membre du personnel qui se trouve dans une situation pouvant entraîner un conflit, ou la perception d'un conflit, doit immédiatement le signaler à son supérieur direct, au responsable de la conformité de son service/département, ou au département Compliance.

Révision et mises à jour de la politique

Pour maintenir la pertinence et l'efficacité de la Politique de Vote des Actionnaires, nous mettons en œuvre un processus de révision annuel. Cette révision régulière garantit que la politique reste un outil dynamique pour un investissement responsable et un engagement efficace des actionnaires. Ce processus de révision comprendra :

- Évaluer l'efficacité de la politique dans l'atteinte de ses objectifs.
- Assurer la cohérence avec notre stratégie d'investissement, nos objectifs de durabilité et nos responsabilités fiduciaires.
- Apporter les ajustements nécessaires pour refléter les changements dans les cadres réglementaires, les normes de gouvernance d'entreprise ou les tendances émergentes du marché.

Reporting et transparence

Nous nous engageons à maintenir la transparence avec nos parties prenantes concernant nos activités de vote. Pour favoriser la confiance et la responsabilité, nous divulguons les décisions de vote de manière claire et accessible dans notre rapport intégré annuel. Ce rapport sera accessible via notre site web ou par le biais de canaux de communication directs.

Engagement avec les Entreprises du Portefeuille

En plus d'exercer nos droits de vote, nous pouvons engager activement un dialogue avec la direction de nos entreprises en portefeuille pour promouvoir une gouvernance positive et des pratiques commerciales durables. En combinant engagement et vote, nous cherchons à influencer un changement positif et à garantir que les entreprises de notre portefeuille adoptent des pratiques responsables et durables qui s'alignent sur nos objectifs et valeurs à long terme.

Plus d'informations concernant notre approche d'engagement peuvent être trouvées dans notre [Politique d'Engagement](#).